

L'hon. M. HOWE: Naturellement, la compagnie de chemin de fer paie 20 p. 100 du transport des marchandises avec l'entente que cette somme lui sera remboursée. C'est un marché. Elle enlève 20 p. 100 des frais de transport à l'expéditeur pour le mettre au compte du Trésor fédéral.

M. HEAPS: Je me suis toujours opposé à ce 20 p. 100 parce que je n'aime pas favoriser une région au détriment du reste du pays. Si nous faisons la même chose pour tout le monde, nous serions dans une jolie situation.

L'hon. M. HOWE: Vous n'avez jamais entendu parler des droits des provinces Maritimes.

M. HEAPS: J'étais à la Chambre quand cette mesure fut adoptée et je n'ai pas à m'excuser de mon vote.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres objections?

M. HEAPS: Sur ce crédit?

Le PRÉSIDENT: Oui. C'est le crédit principal, \$40,000,000.

M. EMMERSON: Y a-t-il une analyse donnant le montant de la Caisse de prévoyance, le montant que le gouvernement doit verser?

M. COOPER: Vous le trouverez aux pages 1 et 2. Il est de \$1,421,000. Vous le trouverez dans une note au milieu de la page.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

634: Pour autoriser par les présentes et effectuer de temps à autre au cours de l'année financière 1938-1939, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le paiement de la différence entre les frais et les recettes d'exploitation du Passage des Wagons de l'île du Prince-Edouard et des termini (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada au ministre des Transports à la demande dudit ministre) dans l'année civile 1938, \$327,000.

M. HEAPS: Je peux bien demander quelques renseignements. J'ai été fortement blâmé dans le passé pour avoir essayé d'obtenir ces renseignements. Autant vaut encourir de nouveau le blâme, non pas du ministre, mais des autres députés qui pensent que je n'ai aucun droit à ces renseignements. Je voudrais savoir quels sont les frais de premier établissement de ce transbordeur et quelle est sa perte brute d'exploitation.

M. COOPER: Les frais de premier établissement à la fin de 1937 du transbordeur à deux wagons s'élevaient à \$2,893,000 et ceux des termini à \$4,987,000. Voilà pour les frais de premier établissement. Les pertes à l'exploitation, en 1937, s'élevaient à \$333,000.

M. HEAPS: Et quels ont été les frais de premier établissement des transbordeurs?

M. COOPER: \$2,893,000.

M. HEAPS: Ainsi, en plus des \$327,000, il y a aussi la perte que vous venez de mentionner?

M. COOPER: Pour ce qui regarde les chemins de fer, le capital a été fourni par le gouvernement comme placement dans les chemins de fer de l'Etat et nous n'avons pas d'intérêt à payer.

M. HEAPS: Quelqu'un doit payer. Je ne dis pas que la compagnie des chemins de fer Nationaux devrait le faire, mais je voudrais savoir au juste les pertes imputables à ces services.

M. SMART: Il n'y a pas de pertes; c'est du capital investi versé à même les crédits du ministère.